

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour les territoires non organisés, se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 16 novembre 2023. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le vingt-deuxième jour de novembre deux-mille-vingt-trois, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M^{me} Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12179-11-2023 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 novembre 2023

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 novembre 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 novembre 2023 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION, RÈGLEMENT N^o 2023-420 TNO 9-1-1

Dépôt du procès-verbal de correction relatif au règlement numéro 2023-420 TNO titré *Règlement modifiant le règlement numéro 2009-266 TNO décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1* de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, adopté lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2023.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12180-11-2023 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 a été courriellé à chacun des élus le 16 novembre dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12181-11-2023 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 31 octobre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 31 octobre 2023 :

Paiements : 121 468,03 \$

Factures : 15 040,02 \$

TOTAL : 136 508,05 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AVIS DE MOTION

Je soussigné, MARCEL SOUCY, maire de la ville de Cap-Chat, donne avis, par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement adoptant le budget 2024 des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Un projet de règlement est soumis à chacun des élus.

Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat

AVIS DE MOTION

Je soussigné, CLAUDE BÉLANGER, maire de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, donne avis, par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement énonçant les prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, taxe sur les immeubles non résidentiels, cout des services pour l'année 2024.

Un projet de règlement est soumis à chacun des élus.

Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis

RÉSOLUTION NUMÉRO 12182-11-2023 TNO

TECQ 2019-2024, travaux de solidification des bandes de la patinoire extérieure à Cap-Seize, Construction rénovation FC

CONSIDÉRANT la soumission, datée du 29 octobre 2023, de Construction rénovation FC pour réaliser des travaux de solidification des bandes de la

patinoire extérieure publique située sur le terrain du centre communautaire *Salle des loisirs de Cap-Seize*, au cout de 7 758,79 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, retienne la soumission de Construction rénovation FC, au cout de 7 758,79 \$ taxes incluses, pour réaliser des travaux de solidification des bandes de la patinoire extérieure publique située sur le terrain du centre communautaire *Salle des loisirs de Cap-Seize*, laquelle somme sera prélevée à même la subvention accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12183-11-2023 TNO

TECQ 2019-2024, travaux de rénovation au centre communautaire *Salle des loisirs de Cap-Seize*, Construction rénovation FC

CONSIDÉRANT la soumission de Construction rénovation FC pour réaliser des travaux de rénovation au centre communautaire *Salle des loisirs de Cap-Seize*, au cout de 37 705,03 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation sont nécessaires afin d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment du centre communautaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, retienne la soumission de Construction rénovation FC, au cout de 37 705,03 \$ taxes incluses, pour réaliser des travaux de rénovation au centre communautaire *Salle des loisirs de Cap-Seize*, laquelle somme sera prélevée à même la subvention accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12184-11-2023 TNO

Appui TELUS, projet d'implantation d'un site de télécommunications, route 299 et territoire de Mont-Albert (réf./TELUS : PQ104936 – Mont-Albert)

CONSIDÉRANT QUE TELUS propose l'implantation d'un site de télécommunications permettant de desservir la route 299 et le territoire de Mont-Albert (réf./TELUS : PQ104936 – Mont-Albert);

CONSIDÉRANT l'emplacement retenu est au sud de la route 299 sur le lot 6 127 608, soit aux coordonnées lat. 49.067784, long -66.425822 ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet donnera accès à un service de téléphonie sans fil (cellulaire) sur la route 299 et sur le territoire de Mont-Albert.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, appuie TELUS dans ses démarches en vue de réaliser le projet d'implantation d'un site de télécommunications permettant de desservir la route 299 et le territoire de Mont-Albert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12185-11-2023 TNO

Aide financière accordée à Actions Cap-Seize M-A, préparation et entretien de la patinoire extérieure publique 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE Actions Cap-Seize M-A a déposé une demande d'aide financière pour la préparation et l'entretien de la patinoire extérieure publique, située sur le terrain du centre communautaire *Salle des loisirs de Cap-Seize*, pour la période hivernale 2023-2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, accorde une aide financière de 8 000,00 \$ à Actions Cap-Seize M-A pour la préparation et l'entretien de la patinoire extérieure publique, située sur le terrain du centre communautaire *Salle des loisirs de Cap-Seize*, pour la période hivernale 2023-2024, laquelle somme sera prélevée de la manière suivante :

4 000,00 \$ dans le surplus accumulé

4 000,00 \$ dans le budget 2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ni aucun commentaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. MARCEL SOUCY, il est résolu de lever la séance à 19 h 26.

Guy Bernatchez, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.
